



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Le 30 mai 2024

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Sillingy, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 24 mai 2024

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 20 - votants 30.

Présents :

Pierre AGERON, Yolande BAUDIN, Carole BERNIGAUD, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Rocco COLELLA, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Christophe GUITTON, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

Procurations :

Elisabeth BOIVIN à Thomas BIELOKOPYTOFF
Jean-Pierre CHAMBARD à Cécile LOUP FOREST
Roger DALLEVET à Pierre AGERON
François DAVIET à Brigitte TERRIER
Karine FALCONNAT à Carole BERNIGAUD
Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS
Virginie FRANCOIS à Séverine MUGNIER
Yves GUILLOTTE à Christian BOCQUET
Philippe LANGANNE à Yvan SONNERAT
Michel PASSETEMPS à Henri CARELLI

Excusés :

Jacqueline CECCON
Christiane MICHEL

Secrétaire de séance : Carole BERNIGAUD

N° 2024-50 : Aire d'accueil des gens du voyage - Modification du tarif d'électricité

Madame Maly SBAFFO, Vice-Présidente en charge des services à la personne, rapporteur

Vu la délibération n° 2021-28 relative à l'aire d'accueil des gens du voyage,

Vu la délibération n° 2022-21 relative à la modification des tarifs d'occupation de l'aire d'accueil des gens du voyage,

Le conseil communautaire de la CCFU a approuvé les tarifs d'occupation de l'aire d'accueil des gens du voyage, par délibérations n°2021-28 et 2022-21, de la manière suivante :

Tarifs	Dépôt de garantie emplacement	100€ par famille
	Dépôt de garantie clés	50 € par jeu de clés
	Droit d'emplacement Emplacements 1A, 2A, 5A, 6A	3,50 € par jour
	Droit d'emplacement Emplacements 3A et 4A	2 € par jour
	Dérogation à la durée de séjour – droit d'emplacement	3,50 € par jour pendant la durée
	Avance sur les fluides	30 € minimum à l'arrivée sur l'aire et règlement au réel ensuite par prépaiement
	Consommation des fluides	Eau potable et assainissement : tarifs en vigueur
Électricité : 0,21 € / kWh		

Afin de prendre en compte l'augmentation du coût de l'électricité, il est proposé de réévaluer le coût d'électricité à 0,23 € / kWh.

Les autres tarifs restent inchangés.

Il est proposé au conseil communautaire :

- De **fixer** les tarifs applicables aux occupants de l'aire d'accueil des gens du voyage de la manière suivante à compter du 1^{er} juin 2024 :

Tarifs	Dépôt de garantie emplacement	100€ par famille
	Dépôt de garantie clés	50 € par jeu de clés
	Droit d'emplacement Emplacements 1A, 2A, 5A, 6A	3,50 € par jour
	Droit d'emplacement Emplacements 3A et 4A	2 € par jour
	Dérogation à la durée de séjour – droit d'emplacement	3,50 € par jour pendant la durée
	Avance sur les fluides	30 € minimum à l'arrivée sur l'aire et règlement au réel ensuite par prépaiement
	Consommation des fluides	Eau potable et assainissement : tarifs en vigueur
Électricité : 0,23 € / kWh		

- De **préciser** que le règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage sera modifié en conséquence.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.



 Le Président,
 Henri CARELLI

La secrétaire de séance,
 Carole BERNIGAUD

